



Evaluation du niveau d'adhésion des patients Point Vision aux positions du Groupe suite aux déclarations de la Cours des Comptes

Recueil par internet auprès de 61021 patients ayant consulté dans l'un des centres Point Vision

MR
Wimple

Contact :
Geoffroy Cornette
Phone : +33 652174383
Mail : geoffroy.cornette@gmail.com

Sommaire

01
Méthodologie

Présentation du
terrain

02
Présentation
des résultats

Présentation des
résultats recueillis



Méthodologie

Evaluation d'arguments Point Vision par ses Patients

61 021 patients ont accepté de donner leur avis sur les positions présentées par le Groupe Point Vision.

L'adhésion est évaluée sur la base d'une phase synthétisant l'argument rédigé et présenté par Point Vision.

Les données ont été collectées par un questionnaire en ligne accessible depuis une sollicitation par mail envoyée par Point Vision.

Les réponses ont été collectées entre le 23 et le 24 Octobre 2018.



Test d'argument par les patients Point Vision

Argument N°1

N=61 021

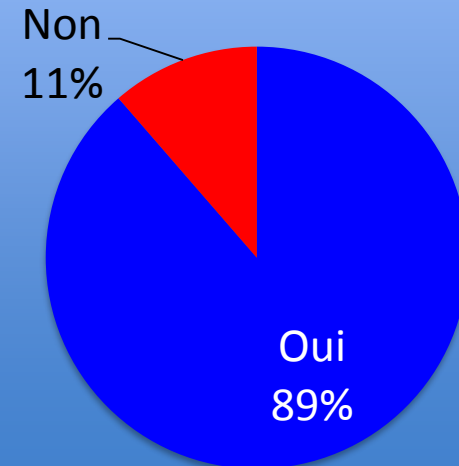
« La Cour des comptes, dans un rapport récent envisage la possibilité de confier le bilan de la vue (acte médical) à des opticiens.

La seule acuité visuelle-réfraction est un acte technique qui peut être fait par un technicien paramédical : c'est le cas dans nombre de cabinets où un orthoptiste ou un opticien réfractionniste fait la réfraction-acuité visuelle.

Aujourd'hui, à l'occasion de cet acte d'acuité visuelle-réfraction sont réalisés des actes complémentaires de dépistage, prise de tension oculaire, calcul de l'épaisseur cornéenne, examen de la chambre antérieure de l'œil, fond d'œil... qui nécessitent l'avis de l'ophtalmologiste pour être interprétés correctement et identifier les maladies ophtalmologiques évoluant à bas bruit et présentant un risque pour la vue.

Votre ophtalmologiste a les compétences pour cela et c'est important pour votre santé visuelle. »

Considérez-vous que l'analyse des éléments de dépistage nécessitent les compétences d'un ophtalmologiste ?





Test d'argument par les patients Point Vision

Argument N°2

N=61 021

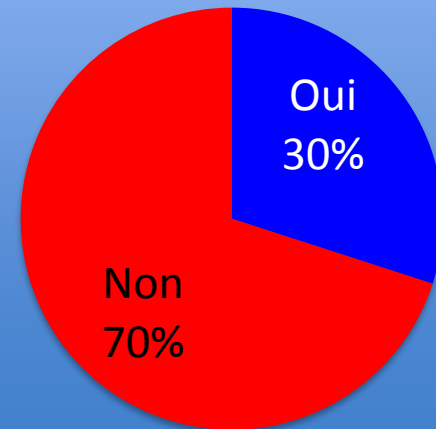
« **Pourquoi les opticiens ne pourraient pas faire ce dépistage ?**

Un opticien est un excellent professionnel de l'optique dont le métier est adjacent à celui de l'ophtalmologiste. Il est important que les deux professions collaborent à la bonne prise en charge visuelle des patients et que chacun intervienne dans son domaine d'excellence.

Il faut toute l'expérience médicale de l'ophtalmologiste pour interpréter les résultats d'un bilan des yeux et cela ne se limite pas à une tension trop élevée ou une acuité visuelle diminuée. Il faut interpréter des données complexes, avoir des réflexes liés à l'expérience du médecin, ne pas passer à côté d'un signal faible : seul un médecin peut le faire, sinon, il y a un risque de perte de chance pour le patient.

Un opticien n'a pas la formation théorique et pratique pour identifier les cas à problème et ce serait inapproprié pour la santé visuelle des français et un mauvais service à lui rendre de lui confier un dépistage qui ne peut être fait utilement que sous le contrôle d'un ophtalmologiste »

Considérez-vous que le niveau de formation/qualification des opticiens puisse permettre une prise en charge complète lors d'un bilan de la vue ?





Test d'argument par les patients Point Vision

Argument N°2

N=61 021

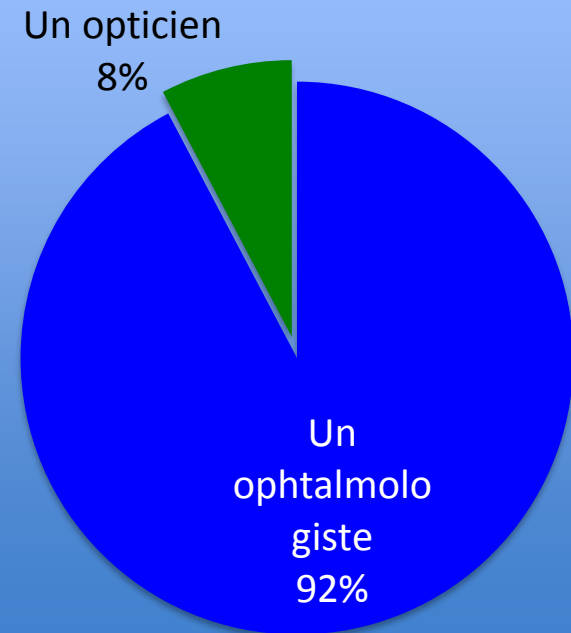
« Pourquoi les opticiens ne pourraient pas faire ce dépistage ?

Un opticien est un excellent professionnel de l'optique dont le métier est adjacent à celui de l'ophtalmologiste. Il est important que les deux professions collaborent à la bonne prise en charge visuelle des patients et que chacun intervienne dans son domaine d'excellence.

Il faut toute l'expérience médicale de l'ophtalmologiste pour interpréter les résultats d'un bilan des yeux et cela ne se limite pas à une tension trop élevée ou une acuité visuelle diminuée. Il faut interpréter des données complexes, avoir des réflexes liés à l'expérience du médecin, ne pas passer à côté d'un signal faible : seul un médecin peut le faire, sinon, il y a un risque de perte de chance pour le patient.

Un opticien n'a pas la formation théorique et pratique pour identifier les cas à problème et ce serait inapproprié pour la santé visuelle des français et un mauvais service à lui rendre de lui confier un dépistage qui ne peut être fait utilement que sous le contrôle d'un ophtalmologiste »

Préférez-vous confier votre bilan de la vue à :





Test d'argument par les patients Point Vision

Argument N°3

« Existe-t-il une place pour l'opticien dans la prise en charge des patients en ophtalmologie ? »

N=61 021

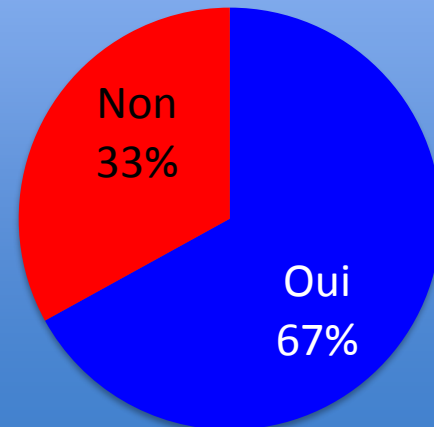
Depuis un décret de 2007 renouvelé en 2016, les opticiens peuvent renouveler une ordonnance de moins de 3 à 5 ans selon l'âge du patient. Ils le font peu car tous n'ont pas le temps ou les moyens de faire une réfraction dans leurs conditions actuelles d'exercice.

Il faudrait mieux utiliser cette possibilité qui déchargerait l'ophtalmologiste entre deux bilans de la vue.

Afin d'optimiser les temps de prise en charge (délai d'obtention d'un rendez-vous) les ophtalmologistes doivent travailler davantage en délégation de tâches avec les orthoptistes (paramédicaux formés par des médecins ophtalmologistes) et des opticiens réfractionnistes afin de pouvoir prendre en charge plus de patients et réduire leurs délais.

La télémédecine qui vient d'être mise en place permettra aux ophtalmologistes de faire des téléconsultations en collaboration avec des paramédicaux présents en postes avancés dans les déserts médicaux ».

Suite à cette information : Etes-vous d'accord pour qu'un opticien fasse le renouvellement de vos lunettes entre deux ordonnances de votre ophtalmologiste ?





Test d'argument par les patients Point Vision

Argument N°3

« Existe-t-il une place pour l'opticien dans la prise en charge des patients en ophtalmologie ? »

N=61 021

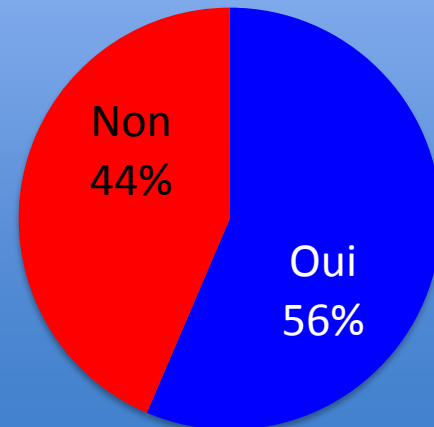
Depuis un décret de 2007 renouvelé en 2016, les opticiens peuvent renouveler une ordonnance de moins de 3 à 5 ans selon l'âge du patient. Ils le font peu car tous n'ont pas le temps ou les moyens de faire une réfraction dans leurs conditions actuelles d'exercice.

Il faudrait mieux utiliser cette possibilité qui déchargerait l'ophtalmologiste entre deux bilans de la vue.

Afin d'optimiser les temps de prise en charge (délai d'obtention d'un rendez-vous) les ophtalmologistes doivent travailler davantage en délégation de tâches avec les orthoptistes (paramédicaux formés par des médecins ophtalmologistes) et des opticiens réfractionnistes afin de pouvoir prendre en charge plus de patients et réduire leurs délais.

La télémédecine qui vient d'être mise en place permettra aux ophtalmologistes de faire des téléconsultations en collaboration avec des paramédicaux présents en postes avancés dans les déserts médicaux ».

Suite à cette information : Etes-vous favorable à des téléconsultations (remboursées par la Sécurité Sociale) effectuées par votre ophtalmologiste entre deux consultations traditionnelles ?



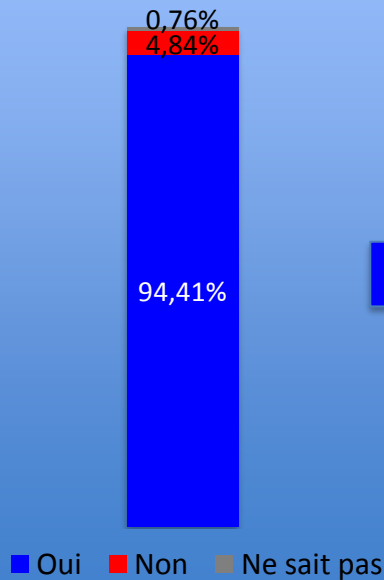


Question annexe

Evaluation du niveau de satisfaction quant à la dernière consultation

N=61 021

Avez-vous déjà consulté dans un centre Point Vision lors de ces 5 dernières années ?



Avez-vous été satisfait des délais de RDV de Point Vision à cette occasion ?

